

DÉLIBÉRATION N° 018 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
Séance du 17 mai 2024

Date de convocation : le 25 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe ,POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé : COUDERT Loïc

Procuration : Aucune

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

Objet : TARIFS DE LA LOCATION DE HALLE DE L'ÉTANG POUR UNE DUREE DE 2 JOURS CONSECUTIFS, A COMPTER DU 20 MAI 2024

Madame Le Maire après une période test en l'année 2023, durant laquelle la gratuité avait été actée, propose au Conseil Municipal d'établir des tarifs de location à compter du 20 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

FIXE les tarifs de location de la façon suivante :

● **Caution de location (dégradation de matériel et propreté des lieux) : 300 €**

Tarifs incluant électricité, tables, chaises et accès au « local de l'étang » :

Particuliers

- ✓ Domiciliés sur la commune : 100 €
- ✓ Domiciliés hors commune : 150 €

Associations

- ✓ Siège sur la commune : gratuit en semaine ainsi que 4 week-ends par an
- ✓ Siège hors commune : 100 €
- ✓ Reconnues d'intérêt général : gratuit

Restaurateur / traiteur de la commune : gratuit

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 17 mai 2024

Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.